

être réduite de moitié. On pourrait peut-être aussi permettre aux cotisants d'avoir un intérêt dans la Caisse. Ainsi, après 20 ans de cotisation, un travailleur pourrait avoir droit à une obligation du gouvernement entièrement payée. Ou encore, après 20 ans, il pourrait ne plus avoir à verser de cotisations.

Je m'oppose à l'idée que les gens travaillant à leur propre compte ou les membres des professions les mieux rémunérées versent des contributions de la façon indiquée. Ils versent leur quote-part à leur façon; l'échelle de l'impôt sur le revenu exige qu'ils paient des sommes élevées au Trésor. D'autre part, évidemment, ces personnes ne sont pas, d'ordinaire, exposées au chômage. Sauf erreur, on a dit dans certains milieux que les députés devraient également cotiser à la Caisse. J'ignore ce que cela entraînerait précisément. A supposer qu'un ancien député soit défait en janvier—il serait traité exactement comme un pêcheur, j'imagine. Ayant été rémunéré au taux de \$1,000 par mois, il aurait droit de toucher l'assurance-chômage pour le reste de l'année. Je ne crois pas à cela.

Je ne vois pas pourquoi on n'encouragerait pas un homme valide à travailler à temps plein ou qu'on ne lui imposerait pas une certaine sanction s'il s'en abstenait. On lui infligerait une peine, en ce sens qu'il ne pourrait se prévaloir de l'échelle mobile des contributions dont j'ai parlé.

Malheureusement, nous ne pouvons rendre ce régime universel, car ceux qui sont le plus dans le besoin n'ont pas les moyens de payer. Donc, je présume que la vieille méthode, qui consiste à taxer les riches, restera en vigueur. Pourtant, je suis persuadé que, de nos jours, au Canada, plus on travaille dur, plus on gagne. Le contribuable canadien est fort patient. Il porte déjà un lourd fardeau et je m'efforce de penser à lui. La Caisse devrait faire ses frais. Il en serait ainsi si nous faisons le nécessaire pour que tous ceux qui sont à même de travailler soient encouragés à le faire. Ce ne serait pas facile, et je ne crois pas que la Chambre des communes puisse adapter une loi absolument parfaite. Cependant toutes les couches de la population devraient verser leur part. Les gens qui gagnent gros versent déjà leur quote-part par le truchement des impôts, et je ne vois pas pourquoi les ouvriers, qui demandent une assurance en principe, une sorte de revenu minimum garanti, ne devraient pas faire des efforts et accepter n'importe quel emploi convenable. J'en reviens toujours aux mots «emploi convenable» car, à mon sens, ils compor-

tent implicitement que tout Canadien est prêt à faire sa part.

Je conviens que le gouvernement, peut-être même tous les gouvernements, n'ont pas suffisamment cherché à répartir uniformément le travail sur toute l'année, afin que ceux qui veulent du travail puissent s'en trouver l'année durant. A mon sens, le gouvernement antérieur a vu juste en instituant le programme de travaux d'hiver, ce qui a fourni des centaines de milliers de jours-homme de travail pendant la saison morte, en encourageant les municipalités à exécuter leurs travaux en hiver, temps où la construction d'ordinaire s'alanguit à cause des rigueurs de notre climat. Ce programme a stimulé les municipalités à faire exécuter le gros œuvre sous l'abri d'une bâche ou d'une toile de cellophane, les frais supplémentaires qui en résultent étant acquittés par le gouvernement fédéral. Grâce à cela, les ouvriers ont pu se trouver du travail l'année durant.

Je ne vois pas pourquoi la Caisse ne ferait pas ses frais; elle le ferait s'il y avait plein emploi. Il faudrait modifier la loi de manière à atteindre cet objectif. D'ailleurs, on l'a instaurée, à l'origine, à titre d'essai. Au cours des ans, j'ai entendu maints discours sur la nécessité de la modifier. J'ai moi-même fait valoir certaines modifications. En trois occasions j'ai proposé que l'assurance-chômage intéresse la main-d'œuvre agricole.

Cette proposition ne reçoit pas l'approbation générale. Pour commencer, elle obligerait les cultivateurs en cause à tenir d'autres livres—et Dieu sait qu'ils en ont déjà assez. Mais j'en ai fait la proposition car je sais que les cultivateurs éprouvent de grandes difficultés à trouver de la main-d'œuvre spécialisée pour conduire les tracteurs et aider aux travaux de la terre. Les personnes les mieux préparées pour ce travail ne se présentent pas parce que les cultivateurs ne peuvent apposer des timbres dans leurs carnets. Il faut envisager le pour et le contre de chaque chose; c'est pourquoi j'approuve la mise en œuvre de cette mesure afin d'y incorporer des améliorations reconnues.

Il est difficile de s'opposer à l'argument relatif à l'universalité. Par ailleurs, cela pourrait nous placer dans des situations ridicules. Par exemple, certaines personnes ont des métiers hautement spécialisés. Prenons la situation du tailleur de fourrure qui travaille en moyenne six semaines par année. Que fera-t-il les dix mois et demi qui restent? Je ne vois pas pourquoi une personne aussi experte avec une aiguille et des ciseaux qu'un tailleur de fourrure ne pourrait travail-